

5. Mixité sociale

Échelle : 1/11 000^{ème}

Amiens
amiens.fr



PLAN LOCAL D'URBANISME RÉVISÉ, APPROUVÉ PAR
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
11 DÉCEMBRE 2025

Contexte

- Limite communale
- Limite de zone
- Limite parcellaire
- B30

Destinations des constructions et usage des sols

Mixité dans l'habitat

- Secteur de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du Code de l'urbanisme